

Public concerné

Tout public âgé de 16 ans minimum

Pré-requis : aucun

Accessible aux personnes en situation de handicap après contact avec le secrétariat.

Renseignements pratiques

Durée : 35 heures (5 journées)

Participants : 6 à 10 stagiaires

Attestation : Certificat de compétence

Actualisation : Conseillée tous les ans

Tarif : Nous consulter

Moyens pédagogiques et méthode d'évaluation

Matériel : Vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequin (adulte, enfant, nourrisson), salle spacieuse, chaises...

Intervenant : 1 responsable pédagogique + de 1 à 2 formateurs PS à jour de leur formation continue

Validation : Participer à toute la formation, réaliser tous les gestes de secours lors de l'apprentissage et avoir validé l'ensemble des compétences visées par le référentiel.

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques) Délais d'accès à la formation : 21 jours

Grand public :

Dates consultables sur notre site internet
<http://www.udsp17.org>

Documentation

Chaque participant reçoit : 1 livret participant

Objectifs

Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires pour porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, au sein d'une équipe ou en qualité de chef de binôme, avec matériels, dans le cadre d'opérations de secours.

Déroulé de la formation

AFFECTIONS SPÉCIFIQUES – ATTEINTES CIRCONSTANCIELLES – SOUFFRANCE PSYCHIQUE

◇ Prendre en charge une personne présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie.

◇ Prendre en charge une personne victime d'une atteinte circonstancielle.

◇ Prendre en charge une personne présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.

IMMOBILISATION – RELEVAGE – BRANCARDAGE

◇ Assurer, au sein d'une équipe, l'immobilisation totale ou partielle d'une personne victime d'un traumatisme du squelette.

◇ Assurer le relevage et le brancardage d'une victime en vue de son transport.

COORDINATION DES SECOURS

◇ Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.

CADRE JURIDIQUE ET PROTECTION

◇ Évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et respecter les procédures définies par son autorité d'emploi.

◇ Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour soi-même, la victime et les autres personnes face aux dangers environnants.

BILAN ET TRANSMISSION

◇ Réaliser le bilan d'une victime et assurer sa transmission aux services appropriés.

ADAPTATION À LA SITUATION

◇ Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Renseignements

UDSP17
7 bis Rue des Fougères
17100 SAINTES

05.46.96.15.69
formation@udsp17.org

N° agrément FNSPF : PSE2 – 1712B10

SIRET : 493 316 193 000 31 - Code APE : 8559 A

